

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 juin 2026

PUBLIE LE : 30 JUIN 2026

Délibération n°260617-5 a : Compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Raphaël PRACA**, 1^{er} Vice-président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président empêché.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

PRESENTS

AIGREMONT

Emilie DELESALLE, DELEGUEE TITULAIRE
Aymeric LELIEVRE, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

Christophe PRIOUX, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Albane DE THIERRENS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Arnaud BOUFFARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Benoît MARTIN, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Damien VANDENDRIES, DELEGUE TITULAIRE
Virginie DOUELLOU, DELEGUEE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Diane ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
Charles-Henri GARNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Claude MOLLY-MITTON, DELEGUE TITULAIRE
Pascal CHASSAING, DELEGUE SUPPLEANT
Catherine BERTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY

Jérémie MATHE, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Agathe PAUMIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur du Dôme Saint-Germain-en-Laye
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	13
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour la délibération n°260617-5 (compte administratif 2025) 11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025**RAPPORTEUR** : Monsieur Damien VANDENDRIES, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président du syndicat pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public ;

CONSIDERANT que Monsieur Christophe PRIOUX, délégué titulaire du syndicat et doyen de l'assemblée, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur Raphaël PRACA, 1^{er} Vice-président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Christophe PRIOUX, lors de l'adoption du compte administratif.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, sous la présidence de Monsieur Christophe PRIOUX, doyen de l'assemblée et hors présence du 1^{er} Vice-président, pour le Président empêché,

APPROUVE le compte administratif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) de l'exercice 2025 qui s'établit ainsi :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	1 432 247,59 €	D001	
Recettes	B	1 640 385,36 €		
Déficit n-1	A'	873 369,67 €		
Résultat	C = B - A - A'	- 665 231,90 €		
RAR - Dépenses	D	190 025,45 €		
RAR - Recettes	E	- €		
Résultat				
<i>après prise en compte des RAR</i>	F = C + E - D	- 855 257,35 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	G	4 349 411,64 €		
Recettes	H	5 246 120,12 €		
Excédent n-1	I	298 330,01 €		
Excédent	J = H + I - G	1 195 038,49 €		
Affectation des excédents de fct en invst	F	855 257,35 €	R1068	
Excédent fct après affectation	= I - F	339 781,14 €	R002	

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

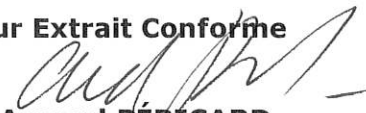
29 JUN 2026

Transmis en Préfecture et affiché le

30 JUN 2026

Pour Extrait Conforme

Marie AGUINET
Secrétaire de séance


Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal